

<b>CALCUL DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ET PRÉSENTATION DES PARAMÈTRES AYANT PERMIS DE L'ÉTABLIR</b>	<i>Smartphone</i>
--	-------------------

**FICHE D'INFORMATION À TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS**  
(cf. Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)

Date du calcul	2023/1/9
Nom ou marque commerciale du fournisseur	VX-TECH FRANCE
Adresse du fournisseur	305 Avenue le Jour Se Lève, 92100 Boulogne-Billancourt, France
Référence du modèle donnée par le fournisseur	X90 Pro V2219

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère sur 10	Coefficient du sous critère	Note du critère sur 20	Total des notes des critères sur 100
<b>CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION</b>	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	<b>8.5</b>	2	17.0	<b>83.3</b>
<b>CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS</b>	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	<b>9.2</b>	1	16.7	
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	<b>5.0</b>	0.5		
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	<b>10.0</b>	0.5		
<b>CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES</b>	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	<b>7.1</b>	1	13.6	
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	<b>7.1</b>	0.5		
	3.3 Délais de livraison des pièces de la liste 2	<b>5.5</b>	0.3		
	3.4 Délais de livraison des pièces de la liste 1	<b>6.7</b>	0.2		
<b>CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES</b>	4. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	<b>8.0</b>	2	16.0	
<b>CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE</b>	5.1 Informations sur la nature des mises à jour	<b>10.0</b>	1	20.0	
	5.2 Assistance à distance sans frais	<b>10.0</b>	0.5		
	5.3 Possibilité de réinitialisation logicielle	<b>10.0</b>	0.5		
<b>Note de l'indice sur 10</b>					<b>8.3</b>

\*liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;

\*\*liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.